Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

SERVICE FORET, RISQUES, EAU
ET NATURE

Unité Milieux Aquatiques, Assainissement
et Pêche

Affaire suivie par :
Eric GALLOIS
Tél : 03 86 48 42 69
ddt-sefren-eau@yonne.gouv.fr

Auxerre, le 13 MARS 2018

Le directeur départemental

à

Monsieur le président de la Fédération de
l'Yonne pour la Pêche et la Protection du
Milieu Aquatique
26, avenue Pierre de Courtenay
89000 AUXERRE

LR/AR

OBJET : Demande de travaux pour la destruction de la digue de l'étang de Bussières
REF : BUD 178
PJ : Récépissé de déclaration et son annexe, et deux arrêtés de prescriptions de techniques générales

Monsieur le président,

Votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

Travaux de destruction de la digue de l'étang de Bussières située sur la Romanée.

a été enregistré au guichet unique de la police de l'eau sous le numéro 89-2018-00004.

Après instruction, je vous confirme que le récépissé de déclaration relatif à cette opération peut être délivré, et que je ne compte pas faire opposition à cette déclaration.

En conséquence, l'opération peut commencer à réception du présent courrier. Je vous rappelle le délai de recours des tiers sur cette décision est de 4 mois.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental,
Le chef du service forêt, risques, eau
et nature,

Fabrice BONNET

COPIE : Service départemental de l'AFB – 6 avenue Denfert-Rochereau – 89000 AUXERRE